

VILLE de ROYAN

Réunion du 28 Octobre 1960

OBJET :

Bureau Payeur de la
Sécurité Sociale

Le vingt huit Octobre 1960 à 20 h 30

le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la présidence de M. d'après convocations faites le

60.094

Etaient présents MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE BISCAYE, MOUCHOT, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, BERLAND, FONTANILLE, ETCHEBER, REIX, Melle FOUCHE, HARTEAU GACHET, Guy MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BEPOUS
Représentés :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un bureau payeur de la Sécurité Sociale fonctionne 78 Front de Mer depuis le 1er Octobre à la satisfaction de tous les assurés dont les délais de règlement sont considérablement réduits.

Le loyer hors saison est fixé à 150 NF par mois et la Commission des Finances propose que la Ville prenne en charge cette dépense.

M. le Maire intervient en soulignant le caractère de grande utilité sociale de ce bureau payeur qui fonctionne dès maintenant à la satisfaction des usagers, en diminuant très notablement les délais de remboursement. Par la suite, une place sera attribuée à ce bureau payeur dans le futur centre médico social

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

Considérant les très grands services rendus par le bureau payeur de la Sécurité Sociale installé à Royan, 78, Front de Mer

décide

- de prendre à sa charge le paiement du loyer mensuel de 150 NF à compter du 1er Novembre
- que le règlement sera imputé pour l'année 1960 sur le ch " Dépenses Imprévues " du B.P. 1960 et inscrit au B.P. 1961

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
M. MATRAS

VU

Rochefort s:Mer le 18 Nov. 1960

Le Sous Préfet : J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 3 Octobre 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

